

**MAIRIE
DE
CLAMART
(HAUTS DE SEINE)
CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MARS 2018**

Par suite d'une convocation en date du 16 mars 2018, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, sise place Maurice Gunsbourg, à 9h45, sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT (jusqu'au point 20) - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN (jusqu'au point 28) - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Edouard BRUNEL - M. Jean-Louis SALORT - Mme Françoise MORGERE - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Christian DELOM - M. Pierre RAMOGNINO - M. Gérard AUBINEAU - M. Pierre CARRIVE - M. Marc BOULKEROUA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Rachel ADIL	à	Mme Sally RIBEIRO
M. François LE GOT	à	M. Yves SERIE (à compter du point 21)
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Françoise CARUGE
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	M. Edouard BRUNEL
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Géraud DELORME
Mme Bénédikte CHESNEAU	à	M. François LE GOT (jusqu'au point 20)

ABSENTS : M. Philippe KALTENBACH - M. Patrick SEVIN (à compter du point 29) - Mme Bénédikte CHESNEAU (à compter du point 21).

1 - Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2 - Monsieur Mathieu CAUJOLLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

3 - **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2018.

Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

4 - **DECIDE** à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et **PROCEDE** à l'unanimité (Mmes Morgère, Rakoff, Boyer et MM. Delom, Ramognino, Aubineau, Carrive et Boulkeroua ne prenant pas part au vote) à la désignation de Jean Louis SALORT pour siéger au sein du Conseil de quartier Trivaux/Garenne/3F et de Michelle BLANC pour siéger au sein du Conseil d'exploitation de l'Office du tourisme de la Ville de Clamart.

Monsieur le Maire cède la présidence à Madame Christine Quillery et quitte la salle.

5 – VOTE à l'unanimité (Mmes Morgère, Rakoff, Boyer et MM. Delom, Ramognino, Aubineau, Carrive et Boulkeroua ne prenant pas part au vote) sans observation ni réserve les résultats article par article des comptes de gestion pour l'exercice 2017 de la Commune et des services annexes de de la restauration municipale, de l'Office du tourisme et des parcs de stationnement présentés par Monsieur le Trésorier principal.

6 – Comptes administratifs :

APPROUVE à la majorité (8 voix contre)le Compte administratif 2017 de la Ville du budget principal.

APPROUVE le Compte administratif 2017 du budget annexe de la restauration municipale.

APPROUVE le Compte administratif 2017 du budget annexe de l'Office de tourisme.

APPROUVE le Compte administratif 2017 du budget annexe des parcs de stationnement.

CONSTATE la concordance des comptes entre les résultats figurant dans les comptes administratifs et ceux résultant des Comptes de gestion du comptable de la commune pour les quatre budgets présentés.

ARRÊTE les résultats définitifs du budget principal de la Ville tels que définis ci-après :

Résultat de clôture – section d'investissement : 347 902,95 € (déficit)

Résultat de clôture – section de fonctionnement : 18 801 564,29 € (excédent)

Le résultat de clôture global s'établit donc à **18 453 661,34 €** (excédent)

ARRÊTE le résultat définitif du budget annexe de la Restauration municipale tel que défini ci-après :

Résultat de clôture section de fonctionnement : **0,00 €**

ARRÊTE les résultats définitifs du budget annexe de l'Office de tourisme tels que définis ci-après :

Résultat de clôture – section d'investissement : 461,77 € (excédent)

Résultat de clôture – section de fonctionnement : 48 239,99 € (excédent)

Le résultat de clôture global s'établit donc à **48 701,76 €** (excédent)

ARRÊTE les résultats définitifs du budget annexe des parcs de stationnement tels que définis ci-après :

Résultat de clôture – section d'investissement : 699 648,94 € (excédent)

Résultat de clôture – section de fonctionnement : 87 736,13 € (excédent)

Le résultat de clôture global s'établit donc à **787 385,07 €** (excédent)

7 – DECIDE à la majorité (8 voix contre) d'affecter les résultats de clôture de la façon suivante :

Budget principal de la Ville :

- 4 176 000 € sont affectés au compte 1068 de la section d'investissement.
- 347 902,95 € sont reportés au compte 001 – dépenses de la section d'investissement.
- 14 625 564,29 € sont reportés au compte 002 - recettes de la section de fonctionnement.

Budget annexe de la restauration municipale :

Le résultat de la section de fonctionnement étant nul, il n'y a pas lieu de procéder à une quelconque affectation

Budget annexe de l'Office du tourisme :

- 461,77 € sont reportés au compte 001 de la section d'investissement.
- 48 239,99 € sont reportés au compte 002 – recettes de la section de fonctionnement.

Budget annexe des parcs de stationnement :

- 87 736,13 € sont reportés au compte 002 – recettes de la section de fonctionnement.
- 699 648,94 € sont reportés au compte 001 – recettes de la section d'investissement

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence de la séance.

8 – DECIDE à la majorité (3 voix contre et 5 abstentions) de modifier et ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 20170001 pour le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2018 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

AP n° 20170001 - ECOLE MATERNELLE DES ROCHERS	Montant de l'AP	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020
Autorisation de programme d'origine	7 590 000,00	1 090 000,00	2 000 000,00	3 000 000,00	1 500 000,00
Autorisation de programme modifiée	9 407 222,33	725 310,33	3 681 912,00	3 500 000,00	1 500 000,00
VARIATION	1 817 222,33	- 364 689,67	1 681 912,00	500 000,00	-

AUTORISE le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2018 et **PRECISE** que les recettes prévues pour ces opérations sont établies comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Financements	
20170001	ECOLE MATERNELLE DES ROCHERS	Autofinancement	4 703 611,17
		Emprunt	1 910 450,41
		FCTVA	1 543 160,75
		Autres (Département)	1 250 000,00
		TOTAL	9 407 222,33

DECIDE de modifier et ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 20170002 pour le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2018 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

AP n° 20170002 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS	Montant de l'AP	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020
Autorisation de programme d'origine	5 331 000,00	1 215 300,00	1 790 700,00	1 337 500,00	987 500,00
Autorisation de programme modifiée	4 510 390,21	327 770,21	2 225 477,00	969 643,00	987 500,00
VARIATION	- 820 609,79	- 887 529,79	434 777,00	- 367 857,00	-

AUTORISE le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2018 et **PRECISE** que les recettes prévues pour ces opérations sont établies comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Financements	
20170002	ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS	Autofinancement	2 255 195,11
		Emprunt	1 515 310,69
		FCTVA	739 884,41
		Autres	-
		TOTAL	4 510 390,21

DECIDE de modifier et ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 20170003 pour le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2018 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

AP n° 20170003 - TRANQUILITE SECURITE ET VIDEO URBAINE	Montant de l'AP	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020
Autorisation de programme d'origine	4 460 000,00	1 560 000,00	1 200 000,00	900 000,00	800 000,00
Autorisation de programme modifiée	4 460 000,00	765 782,78	1 290 000,00	1 400 000,00	1 004 217,22
VARIATION	-	- 814 556,08	90 000,00	500 000,00	224 556,08

AUTORISE le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2018 et **PRECISE** que les recettes prévues pour ces opérations sont établies comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Financements	
20170004	GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY	Autofinancement	2 401 432,47
		Emprunt	1 613 570,51
		FCTVA	787 861,96
		Autres (Etat, CD92, Région)	-
		TOTAL	4 802 864,94

DECIDE de modifier et ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 20170004 pour le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2018 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

AP n° 20170004 - GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY	Montant de l'AP	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020
Autorisation de programme d'origine	4 100 000,00	2 100 000,00	2 000 000,00		
Autorisation de programme modifiée	4 600 000,00	2 600 000,00	2 000 000,00		
VARIATION	500 000,00	500 000,00	-	-	-

AUTORISE le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2017 et **PRECISE** que les recettes prévues pour ces opérations sont établies comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Financements	
20170004	GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY	Autofinancement	2 300 000,00
		Emprunt	1 545 416,00
		FCTVA	754 584,00
		Autres (Etat, CD92, Région)	-
		TOTAL	4 600 000,00

DECIDE de modifier et ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 20170005 pour le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2018 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

AP n° 20170005 - GROUPE SCOLAIRE PLAINE SUD	Montant de l'AP	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020
Autorisation de programme d'origine	11 800 000,00	300 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00	500 000,00
Autorisation de programme modifiée	11 800 000,00	213 687,17	5 586 313,00	5 500 000,00	499 999,83
VARIATION	-	- 86 312,83	86 313,00	-	0,17

AUTORISE le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2018 et **PRECISE** que les recettes prévues pour ces opérations sont établies comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Financements	
20170005	GROUPE SCOLAIRE PLAINE SUD	Autofinancement	624 328,00
		Emprunt	-
		FCTVA	1 935 672,00
		PUP	9 240 000,00
		TOTAL	11 800 000,00

DECIDE de modifier et ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 20170006 pour le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2018 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

AP n° 20170006 - MARCHE DU TROSY	Montant de l'AP	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020
Autorisation de programme d'origine	16 200 000,00	900 000,00	6 000 000,00	8 500 000,00	800 000,00
Autorisation de programme modifiée	15 695 163,69	335 425,69	6 059 738,00	8 500 000,00	800 000,00
VARIATION	- 504 836,31	- 564 574,31	59 738,00	-	-

AUTORISE le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2018 et **PRECISE** que les recettes prévues pour ces opérations sont établies comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Financements	
20170006	MARCHE DU TROSY	Autofinancement	7 847 581,85
		Emprunt	1 272 947,19
		FCTVA	2 574 634,65
		Autres (Etat, CD92, Région)	4 000 000,00
		TOTAL	15 695 163,69

9 – Budget primitif de la Ville :

ADOpte dans son ensemble à la majorité (8 voix contre) le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2018 et **DECIDE** de voter la section du budget de la Ville au niveau du chapitre et/ou par opérations listées (section d'investissement).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère générales	13 174 622,00	-	13 174 622,00		36	8	
012 - Charges de personnel	39 310 000,00	-	39 310 000,00		36	8	
014 - Atténuation de produit (FPIC)	900 000,00	-	900 000,00		36	8	
65 - Autres charges de gestion courante	17 219 831,87	-	17 219 831,87		36	8	
66 - Charges financières	2 000 000,00	-	2 000 000,00		36	8	
67 - charges exceptionnelles	403 500,00	-	403 500,00		36	8	
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	4 200 000,00	-	4 200 000,00		36	8	
023 - Virement à la section d'investissement	5 869 079,04	-	5 869 079,04		36	8	
TOTAL	83 077 032,91	-	83 077 032,91				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
013 - Atténuation de charges	229 500,00	-	229 500,00		36	8	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 267 835,00	-	8 267 835,00		36	8	
73 - Impôt et taxes	50 920 411,00	-	50 920 411,00		36	8	
74 - Dotations et subventions	12 729 517,00	-	12 729 517,00		36	8	
75 - Autres produits de gestion courante	741 699,00	-	741 699,00		36	8	
77 - Produits exceptionnels	-	-	-		36	8	
78 - Reprises sur provisions	-	-	-		36	8	
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	190,00	-	190,00		36	8	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	14 625 564,29	-	14 625 564,29		36	8	
TOTAL	87 514 716,29	-	87 514 716,29				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
20 - immobilisations incorporelles	1 999 465,00	789 949,76	2 789 414,76		36	8	
204 - subventions d'équipement versées	1 313 360,00	54 200,00	1 367 560,00		36	8	
21 - Immobilisations corporelles	48 353 343,00	3 614 575,28	51 967 918,28		36	8	
23 - Immobilisations en cours	12 486 000,00	510 329,14	12 996 329,14		36	8	
26 - Participations, créances rattachées	-	-	-		36	8	
27 - autres immobilisations financières	2 000 000,00	-	2 000 000,00		36	8	
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 109 300,00	-	7 109 300,00		36	8	
45 - Opérations pour le compte de tiers	50 000,00	-	50 000,00		36	8	
20170001 - Ecole maternelle des Rochers (AP-CP)	3 681 912,00	-	3 681 912,00		36	8	
20170002 - Enfouissement des réseaux aériens (AP-CP)	2 225 477,00	-	2 225 477,00		36	8	
20170003 - Tranquillité, Sécurité et Vidéo Urbaine (AP-CP)	1 290 000,00	-	1 290 000,00		36	8	
20170004 - Groupe scolaire Jules Ferry	2 970 453,00	-	2 970 453,00		36	8	
20170005 - Groupe scolaire Plaine Sud	5 586 313,00	-	5 586 313,00		36	8	
20170006 - Marché du Trosy	6 059 738,00	-	6 059 738,00		36	8	
OP 44 - Parc paysager Picardie	-	8 941,65	8 941,65		36	8	
OP 46 - Reconstruction du Campus Trivaux Garenne	-	554 262,21	554 262,21		36	8	
OP 47 - Réaménagement du stade de la Plaine	-	105 968,64	105 968,64		36	8	
OP 54 - école élémentaire Rochers	-	1 421,70	1 421,70		36	8	
OP 57 - Reconstruction complexe Hunebelle	1 200 000,00	99 756,29	1 299 756,29		36	8	
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	190,00	-	190,00		36	8	
041 - Opération patrimoniales	2 000 000,00	-	2 000 000,00		36	8	
001 - Résultat reporté	347 902,95	-	347 902,95		36	8	
TOTAL	98 673 453,95	5 739 404,67	104 412 858,62				

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
13 - Subventions d'investissement	17 885 879,00	640 400,58	18 526 279,58		36	8	
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 750 000,00	-	6 750 000,00		36	8	
10 - Dotations, fonds et réserves	9 366 500,00	1 271 800,00	10 638 300,00		36	8	
27 - autres immobilisations financières	2 000 000,00	-	2 000 000,00		36	8	
45 - Travaux effectués pour le compte de tiers	50 000,00	-	50 000,00		36	8	
024 - Cessions d'immobilisations	50 183 200,00	-	50 183 200,00		36	8	
1068 - Exc2dent de produits capitalisés	4 176 000,00	-	4 176 000,00		36	8	
165 - Dépôts et cautionnement reçus	20 000,00	-	20 000,00		36	8	
021 - Virement de la section de fonctionnement	5 869 079,04	-	5 869 079,04		36	8	
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	4 200 000,00	-	4 200 000,00		36	8	
041 - Opération patrimoniales	2 000 000,00	-	2 000 000,00		36	8	
TOTAL	102 500 658,04	1 912 200,58	104 412 858,62				

Budget primitif du service annexe de la restauration municipale :

ADOpte dans son ensemble à la majorité (6 voix contre et 2 abstentions) le budget primitif du service annexe de la restauration municipale pour l'année 2018.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANT	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - charges à caractère générales	91 000,00	-	91 000,00		36	6	2
012 - charges de personnel	110 000,00	-	110 000,00		36	6	2
65 - autres charges de gestion courante	4 000,00	-	4 000,00		36	6	2
67 - charges exceptionnelles	2 000,00	-	2 000,00		36	6	2
TOTAL	207 000,00	-	207 000,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services et du domaine	80 000,00	-	80 000,00		36	6	2
74 - Dotations et subventions	9 800,00	-	9 800,00		36	6	2
75 - Autres produits de gestion courante	117 200,00	-	117 200,00		36	6	2
TOTAL	207 000,00	-	207 000,00				

Budget primitif du service annexe de l'Office du tourisme :

ADOpte dans son ensemble à la majorité (3 voix contre et 5 abstentions) le budget primitif du service annexe de l'Office du tourisme pour l'année 2018.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère générales	111 430,00	-	111 430,00		36	3	5
012 - Charges de personnel	47 500,00	-	47 500,00		36	3	5
014 - Atténuation de produit	11 500,00	-	11 500,00		36	3	5
67 - Charges exceptionnelles	4 664,99	-	4 664,99		36	3	5
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	145,00	-	145,00		36	3	5
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	-		36	3	5
TOTAL	175 239,99	-	175 239,99				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services et du domaine	7 000,00	-	7 000,00		36	3	5
73 - Impôt et taxes	120 000,00	-	120 000,00		36	3	5
002 - Résultat reporté	48 239,99	-	48 239,99		36	3	5
TOTAL	175 239,99	-	175 239,99				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
21 - immobilisations corporelles	606,77	-	606,77		36	3	5
TOTAL	606,77	-	606,77				

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
001 - Résultat reporté	461,77	-	461,77		36	3	5
021 - Virement de la section de fonctionnement	-	-	-		36	3	5
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	145,00	-	145,00		36	3	5
TOTAL	606,77	-	606,77				

Budget primitif du service annexe des parc de stationnement de la Ville :

ADOpte dans son ensemble à la majorité (3 voix contre et 5 abstentions) le budget primitif du service annexe des parcs de stationnement de la Ville de Clamart pour l'année 2018.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère générales	234 900,00	-	234 900,00		36	3	5
012 - Charges de personnel	203 000,00	-	203 000,00		36	3	5
66 - Charges financières	24 100,00	-	24 100,00		36	3	5
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00	-	3 000,00		36	3	5
023 - Virement à la section d'investissement	90 000,00	-	90 000,00		36	3	5
TOTAL	555 000,00	-	555 000,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	320 000,00	-	320 000,00		36	3	5
75 - Autres produits de gestion courante	147 263,87	-	147 263,87		36	3	5
002 - résultat reporté	87 736,13	-	87 736,13		36	3	5
TOTAL	555 000,00	-	555 000,00				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
20 - Immobilisations incorporelles	9 050,00	-	9 050,00		36	3	5
21 - Immobilisations corporelles	784 340,00	287 392,27	1 071 732,27		36	3	5
23 - Immobilisations en cours	748 250,00	238 224,23	986 474,23		36	3	5
16 - Emprunts et dettes assimilées	90 000,00	-	90 000,00		36	3	5
TOTAL	1 631 640,00	525 616,50	2 157 256,50				

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 367 607,56	-	1 367 607,56		36	3	5
001 - Résultat reporté	699 648,94	-	699 648,94		36	3	5
021 - Virement de la section de fonctionnement	90 000,00	-	90 000,00		36	3	5
TOTAL	2 157 256,50	-	2 157 256,50				

10 – DECIDE à l'unanimité de maintenir les taux fiscaux 2018 au niveau de ceux de l'année précédente soit :

	Taux voté en 2017 rappel	Taux 2018 votés	Variation
Taxe d'habitation	21,54%	21,54%	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,90%	15,90%	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	16,78%	16,78%	0,00%

11 – DECIDE à l'unanimité d'accorder sa garantie à Clamart Habitat à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 636 526,12 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 73858 pour l'acquisition en VEFA de 35 logements et 35 places de stationnement (29 boxes et 6 places en sous-sol) au 10, rue du Président Roosevelt à Clamart.

12 – APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et à exercer en qualité de maître d'ouvrage délégué l'ensemble des droits et obligations du Territoire Vallée Sud-Grand Paris pour la rénovation du marché du Trosy et du théâtre Jean Arp à Clamart et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ses éventuels avenants, ainsi que toutes les pièces afférentes.

13 – APPROUVE à l'unanimité le remboursement des frais de parking à Monsieur Jean K. pour un montant de 145,70 € et à Madame Danièle J. pour un montant de 184,90 € et **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

14 – PREND ACTE à l'unanimité de la liste des acquisitions et des cessions réalisées par la commune sur son territoire au cours de l'année 2017 de la manière suivante :

ACQUISITIONS

Date de l'acte	Désignation	Adresse	Prix	Propriétaire	Date délibération ou décision directe	objet
16/01/2017	pavillon	2 rue du centre	571 500 €	M. Mme GOHIER	26/10/2016	Préemption Création commerce et logements
20/02/2017	Local commercial	Centre Desprez 27 à 37 rue PV Couturier	499 000 €	SCI ADMOUCHINO	10/03/2016	Acquisition à l'amiable requalification du centre Desprez
19/04/2017	3 logements	1 rue du Pt Roosevelt	489 500 €	M.Mme GOMES	13/07/2016	Extension périmètre DUP GALLIERA
11/05/2017	Bâtiments à usage d'atelier et d'entrepôt	3 rue de la Bourcillière	120 000 €	M. GUILLONEAU	15/06/2016	Acquisition à l'amiable Requalification avenue du Général de Gaulle
10/07/2017	Pavillon	525 avenue du Général de Gaulle	170 000 €	Consorts OLIVIER	10/03/2016	Acquisition à l'amiable Requalification de l'avenue du Général de Gaulle
21/08/2017	Pavillons en copropriété	91/95 rue de la Porte de Trivaux	600 000 €	Sté Les Résidences de la Région Parisienne	05/05/2017	Préemption en vue de rétrocession à Clamart Habitat
11/09/2017	Immeuble	3 avenue René Samuel	1 360 000 €	Mme JALLAMION- MOLEON	15/05/2017	Préemption en vue de rétrocession à Clamart Habitat

12/09/2017	Local d'activité à usage professionnel	3 rue PM Curie	580 000 €	SCI Clamart Invest	12/09/2017	préemption pour accueillir des associations
02/10/2017	Local à usage de stockage	57 rue Perthuis	700 000 €	Le Groupement Immobilier	20/06/2017	Préemption Terrain ex réserve Montrous – projet d'intérêt général avec les autres parcelles Ville
08/11/2017	Local commercial (pharmacie)	Centre Desprez 27 à 37 rue PV Couturier	400 000 €	SCI des locaux de la pharmacie	24/05/2017	Acquisition à l'amiable requalification du centre commercial
18/12/2017	BOIS MASSON	Rue du Général Eisenhower	511 300 €	Assistance Publiques Hôpitaux de Paris (APHP)	17/03/2017	Acquisition à l'amiable

CESSIONS

Date de l'acte	Désignation	Adresse	Prix	Propriétaire	Date délibération ou décision directe	objet
21/08/2017	Pavillons en copropriété	91/95 rue de la Porte de Trivaux	600 000 €	VILLE	05/05/2017	rétrocession à Clamart Habitat
11/09/2017	Immeuble	3 avenue René Samuel	1 360 000 €	VILLE	15/05/2017	rétrocession à Clamart Habitat
28/12/2017	Ensemble immobilier	54 à 56 bis route du Pavé Blanc	4 089 675 €	VILLE	13/07/2017	Cession via appel à projets Ensemble immobilier
02/02/2017	Voie communale	AP 16 chemin des Bleuets	5 322 000 €	VILLE	20/01/2017	cession à la SPLA

15 – APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) relative à la réalisation d'une étude hydrogéologique et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes avec le BRGM.

16 – APPROUVE à la majorité (8 voix contre) les termes du protocole de cession d'actions de la SPLA PANORAMA Fontenay aux Roses-Clamart portant sur la cession de 352 actions de la SPLA PANORAMA Fontenay aux Roses-Clamart pour un montant de 352 000 euros, **CONSTATE** la suppression de trois postes de représentants permanents de la Ville de Clamart au Conseil d'administration de la SPLA PANORAMA Fontenay aux Roses-Clamart, **DECIDE** à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, **DESIGNE** à l'unanimité (Mmes Morgère, Rakoff, Boyer et MM. Delom, Ramognino, Aubineau, Carrive et Boulkeroua ne prenant pas part au vote) **Madame Marie-Laure COUPEAU** comme représentante permanente de la Ville de Clamart à l'assemblée générale des actionnaires de la SPLA PANORAMA Fontenay aux Roses-Clamart Clamart et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son suppléant à signer le protocole de cession d'actions et accomplir toutes les démarches et formalités afférentes.

17 – APPROUVE à la majorité (8 voix contre) les termes de l'avenant n°1 au contrat de mandat de réalisation du projet de réhabilitation du centre commercial Desprez à la SPLA PANORAMA Fontenay aux Roses –Clamart et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son suppléant à signer cet avenant.

18 – APPROUVE à la majorité (8 voix contre) les termes de l'avenant n°1 au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SPLA PANORAMA Fontenay aux Roses-Clamart portant sur une procédure de déclaration d'utilité publique dans le cadre du projet d'aménagement du centre commercial DESPREZ et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son suppléant à signer cet avenant.

19 – APPROUVE à la majorité (8 voix contre) les termes de l'avenant n°1 à la convention de prestations intégrées fixant les conditions d'intervention pour le portage foncier du secteur de la gare à CLAMART à la SPLA PANORAMA Fontenay aux Roses -Clamart et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son suppléant à signer cet avenant.

20 – APPROUVE à la majorité (8 voix contre) les termes de l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son suppléant à signer cet avenant.

21 – APPROUVE à l'unanimité (2 abstentions) l'attribution des subventions municipales aux associations pour l'année 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement des subventions conformément au tableau ci-dessous, déductions faites des avances votées par délibération du 22 novembre 2017.

Associations	Montants 2018	VOTE	Ne prenant pas part au vote
SPORTS			
ABAC Badminton Châtillon	1 000	2 abst.	
CSMC Athlétisme	32 100	2 abst.	
Clamart Basket	42 400	2 abst.	
CCR92 (Course à pied)	7 700	2 abst.	
CSMC Cyclisme	39 000	2 abst.	S RIBEIRO
CSME (Montagne Escalade)	17 400	2 abst.	
Club d'Escrime de Clamart	14 000	2 abst.	
CSMC Football	111 600	2 abst.	
Clamart Gymnastique	126 200	2 abst.	
CSMC Gym volontaire	2 600	2 abst.	
Clamart Handball	36 800	2 abst.	
CSMC Judo	39 900	2 abst.	
ERCC Modèles réduits	500	2 abst.	
CSMC Natation	28 500	2 abst.	R ADIL/C DUBOIS
Clamart Pétanque	1 000	2 abst.	
Clamart Rugby 92	116 000	2 abst.	
ACTKD (Tae Kwon Do)	9 500	2 abst.	S RIBEIRO
Tennis Club de Clamart	23 600	2 abst.	V DE LA TOUANNE
CSMC Tennis de Table	38 500	2 abst.	
CVB92 (Volley)	122 000	2 abst.	
CSMC Volley	82 100	2 abst.	
Nihon Taï Jitsu	1 200	2 abst.	
Total sports	893 600	2 abst.	
CULTURE			
ALM Aventure en musique	600	2 abst.	
Amis de Tsuica	2 300	2 abst.	
Amis de S. Tauber et J. Arp	4 000	2 abst.	
APEAC (Association des Parents du Conservatoire)	1 000	2 abst.	
Artgora	500	2 abst.	

ATA Théâtre	600	2 abst.	
Chorale les Brières	800	2 abst.	
Clam'art chorale	300	2 abst.	
Cie Cinderella	300	2 abst.	
Défect'Yves	500	2 abst.	
Ensemble vocal accord	950	2 abst.	
Espace St Jo	2 500	2 abst.	
Harmonie de Clamart	19 600	2 abst.	S DONGER
Le Lavoir	7 000	2 abst.	
Lire et Faire lire	350	2 abst.	
MC Big Band	1 000	2 abst.	
Musica Clam'Art	7 000	2 abst.	JP GUIMARD
Poly-Song (Chorale A tout cœur)	800	2 abst.	
SBAC	6 900	2 abst.	
Total culture	57 000	2 abst.	

PREVENTION			
NOUVELLES VOIES	2 000	2 abst.	
Total prévention	2 000	2 abst.	
COMMERCE			
UCMEMC	45 331	2 abst.	
CCA	3 500	2 abst.	
Asso des C du CCHC	3 500	2 abst.	
Total commerce	52 331	2 abst.	

VIE ASSOCIATIVE			
Comité d'union des anciens combattants et des victimes de guerre	1 000	2 abst.	
FNACA	200	2 abst.	
Souvenir Français	200	2 abst.	
Union Nationale des combattants	100	2 abst.	
UNP 92 SUD	120	2 abst.	
Total anciens combattants	1 620	2 abst.	
Association sportive collège Maison Blanche	305	2 abst.	
Association sportive collège des petits ponts	305	2 abst.	
Association sportive collège Alain Fournier	305	2 abst.	C DUBOIS
Entraide scolaire amicale	400	2 abst.	
Foyer socio-éducatif collège des Petits Ponts	500	2 abst.	
La Fraternité	1 650	2 abst.	G POYART
La Prévention routière	350	2 abst.	
La Protection civile	2 300	2 abst.	

Scouts et guides de France	3 500	2 abst.	
Total Education/Prévention	9 615	2 abst.	
ESPACES	39 000	2 abst.	
Jardin partagé des Galvents	300	2 abst.	
Société Régionale d'Horticulture	1 800	2 abst.	
Les Amis du Clos de Clamart	2 200	2 abst.	
DGA - DGS 92	200	2 abst.	
Total Environnement/Emploi/Insertion	43 500	2 abst.	
AGF	1 050	2 abst.	C CHAPPEY
ARPE	10 000	2 abst.	
CIDFF	19 000	2 abst.	
Croix rouge	2 200	2 abst.	
Le Phare	1 000	2 abst.	
Les petits frères des pauvres	1 800	2 abst.	
Les restos du cœur	9 250	2 abst.	
Le secours catholique	1 400	2 abst.	
SEL	1 400	2 abst.	
STELA Maison de retraite Ste Emilie	1 512	2 abst.	
Solidarité et loisirs de Clamart	12 800	2 abst.	C CHAPPEY
Total Famille/Solidarité/Associations caritatives	61 412	2 abst.	

VIE ASSOCIATIVE			
APF	305	2 abst.	
France ALZHEIMER	1 500	2 abst.	
Les papillons blancs	2 500	2 abst.	
SAIS 92	300	2 abst.	
UNAFAM	300	2 abst.	
Valentin Haüy	200	2 abst.	
VMEH	150	2 abst.	
Total Handicap/santé	5 255	2 abst.	
Association des parents de l'école TREBOTZASSERE	600	2 abst.	
Jeunesse Arménienne de France (JAF)	700	2 abst.	
Groupe Tiers Monde CLAMART	700	2 abst.	
Solidarité protestante France Arménie	1 500	2 abst.	
Total Jumelage/Solidarité internationale	3 500	2 abst.	Y SERIE/S RIBEIRO/ G POYART/C CHAPPEY/ C HUARD
ACCES	500	2 abst.	
Amicale philatélique	150	2 abst.	
Clamart accueil	780	2 abst.	
Clamart reliure	500	2 abst.	ML COUPEAU
Club amitié et culture	2 100	2 abst.	
Club d'activités féminines de Clamart	800	2 abst.	

Club géologique	2 000	2 abst.	
Les Amis de Clamart	700	2 abst.	
Récréasoie	610	2 abst.	
Total Loisirs	8 140	2 abst.	
Total vie associative	133 042	2 abst.	
Association des territoriaux de Clamart (CLAMASSTER)	37 500	2 abst.	
Total DRH	37 500	2 abst.	
PETITE ENFANCE			
O P'TITES FRIMOUSSES	300	2 abst.	
AMPE	1 100	2 abst.	
COCCINELLES	61 800	2 abst.	
PILOTIN	63 860	2 abst.	
PIOU PIOU	61 800	2 abst.	
Total Petite Enfance	188 860	2 abst.	
Total subventions fonctionnement tous services	1 364 333	2 abst.	

22 – APPROUVE à l'unanimité l'attribution d'une subvention sur projet :

- à l'association Juste Dance d'un montant de 2 500 €.
- à l'association « On déclame l'art » (ODELA) d'un montant de 3 000 €.
- à l'association de badminton de Châtillon (ABAC) une subvention d'un montant de 1 500 €.
- à l'association la F.N.A.C.A. une subvention d'un montant de 260 €.
- à l'association « Melissa l'union pour tous » une subvention d'un montant de 500 €.
- à l'association Comité de jumelage une subvention d'un montant de 26 500 € (Y. Sérié, S. Ribeiro, G. Poyart, C. Chappey et C. Huard ne prenant pas part au vote).

23 – ATTRIBUE à la majorité (2 voix contre et Jacqueline Minassian ne prenant pas part au vote) un mandat spécial, du 19 au 25 avril 2018 à Madame Jacqueline Minassian pour se rendre à Artachat en Arménie et **PRECISE** que les frais qu'elle a exposés dans le cadre de cette mission feront l'objet d'un remboursement sur le budget communal sur présentation des justificatifs.

24 – APPROUVE à l'unanimité les termes des conventions d'objectifs entre la Ville de Clamart et les associations sportives suivantes :

- Centre Fédéral de Plongée Le Nautile,
- Clamart Sarbacane,
- Baseball Softball Clamart Suricates,
- Clamart Tai Chi Dao,
- Billard Club de la Garenne à Clamart,
- Club Sportif Municipal de Clamart Gymnastique Volontaire,
- Club Sportif Municipal de Clamart Yoga,
- Club Sportif Municipal de Clamart Cyclisme,
- Amicale des Boulistes du Haut Clamart,
- Association Moudingo André Club Quan Khi Dao,
- Chakuitai Team,
- Clamart Boxing,
- Clamart Pétanque,
- Cheer Unit Clamart,
- Office Municipal des sports de Clamart,
- Clamart Course sur route 92,
- Electrique Racing Club Clamartois,
- Gym Loisirs Bien-Etre de Clamart,

- J'Peupa G Piscine,
- Association de Nihon Tai Jitsu de Clamart,
- Trait d'Union Clamart,

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et leurs avenants avec chaque association sportive

25 – APPROUVE à l'unanimité la grille de participation financière forfaitaire de la Ville de Clamart dans le cadre de la classe de découverte sans nuitées organisée par l'école maternelle Anne Frank qui se présente comme suit :

Tranche de quotient familial	Participation forfaitaire de la Ville de Clamart à une classe de découverte sans nuitées organisé par l'école maternelle Anne Frank (en euros par jour et par enfant)
A	22,79 €
B	
C	20,39 €
D	
E	19,19 €
F	
G	16,76 €
H	
I	13,19 €
J	
K	10,80 €
L	
Sans QF	

APPROUVE le principe d'une attribution de subvention par la Ville à l'Office central de la coopération à l'école (OCCE 92) en fonction du nombre d'enfants inscrits et présents à cette classe de découverte et **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux versements de subventions à l'OCCE 92, selon les modalités fixées dans la convention susvisée.

26 – APPROUVE à l'unanimité la grille de participation financière forfaitaire de la Ville de Clamart dans le cadre des classes de découverte sans nuitées organisées par l'école élémentaire Moulin de Pierre comme suit :

Tranche de quotient familial	Participation forfaitaire de la Ville de Clamart à une classe de découverte sans nuitées organisé par l'école élémentaire Moulin de Pierre (en euros par jour et par enfant)
A	36,06 €
B	
C	32,26 €
D	
E	30,36 €
F	
G	26,57 €
H	
I	20,87 €
J	

K	
L	17.08 €
Sans QF	

APPROUVE le principe d'une attribution de subvention par la Ville à l'Office central de la coopération à l'école (OCCE 92) en fonction du nombre d'enfants inscrits et présents à ces classes de découverte et **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux versements de subventions à l'OCCE 92, selon les modalités fixées dans la convention susvisée.

27 – DECIDE à l'unanimité (2 abstentions) de modifier le tableau des emplois de la Ville de Clamart.

28 – APPROUVE à l'unanimité l'indemnisation des ayants-droit en cas de décès d'un agent de la Ville titulaire d'un compte épargne temps (CET) dans les conditions mentionnées dans la présente délibération.

29 – DECIDE à l'unanimité d'accorder la protection fonctionnelle à Messieurs LIEVIN, HOMMAIS et HAREL et **DECIDE** de prendre en charge les frais d'actes de procédure et les honoraires d'avocat, pour un montant maximum de 3.000 € HT, jusqu'au terme définitif de la procédure juridictionnelle engagée contre l'auteur des faits.

Question orale :

- A entendu la question orale de Monsieur Pierre CARRIVE relative aux instituts de sondage ainsi que la réponse apportée par Monsieur le Maire conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13h13.

Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

